

CADRE RESERVE AU CONSEIL DEPARTEMENTAL

DECISION DU CONSEIL DEPARTEMENTAL – Le

ACCORD

REFUS

MOTIVATIONS :

**Formulaire de demande de dérogation d'âge pour admission en établissement
pour personnes âgées**

Cette demande doit être faite par l'utilisateur lui-même ou par son représentant légal

DEMANDEUR :

NOM :

PRENOM :

DATE DE NAISSANCE :

ADRESSE:

CONTEXTE DE LA DEMANDE :

MOTIVATION DE LA DEMANDE

RESUME DU PROJET PERSONNALISE :

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE A LA DEMANDE : *une évaluation sociale et médico-sociale permettant d'apprécier la situation et le projet du demandeur.*

Le

Signature de l'utilisateur ou de son représentant légal

Les informations recueillies sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Département de la Vendée pour la gestion administrative des demandes de dérogation d'âge, leur suivi, la réalisation de statistiques anonymes et la promulgation d'une décision. Les données collectées et traitées sont conservées en lien avec les dispositions législatives et réglementaires en vigueur ou à défaut conformément aux prescriptions des archives de France et/ou des archives départementales et sont destinées aux agents habilités du Département de la Vendée. Conformément à la loi « informatique et libertés » modifiée, vous pouvez définir le sort de vos données après votre décès et également exercer votre droit d'accès aux données, d'opposition, de suppression et de limitation aux données vous concernant et les faire rectifier en contactant le service de l'offre d'accueil et de service par voie électronique à l'adresse soa-ums@vendee.fr ou le délégué à la protection des données par voie électronique à l'adresse protection.donnees@vendee.fr ou à défaut par voie postale : Département de la Vendée, Délégué à la protection des données, 40 rue du Maréchal Foch, 85923 LA ROCHE-SUR-YON CEDEX 9. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (3, place Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris cedex www.cnil.fr)

Le Chef de Service du Service de l'Offre
d'Accueil et d'Accompagnement
Christophe RABILLER